

Entreprise et Institution

Jacques Le Goff¹

RESUME²

Professeur émérite des universités à l'Université de Bretagne Occidentale, Jacques Le Goff est l'auteur d'ouvrages importants en droit du travail, tels que l'incontournable *Du silence à la parole : une Histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours* (1985, réédité en 2004 aux Presses Universitaires de Rennes), mais aussi *Droit du travail et société en deux tomes : Les relations individuelles de travail ; Les relations collectives du travail* (PUR, 2001 et 2002, 1600 pages). Il a beaucoup travaillé sur la théorie institutionnelle en droit et ses auteurs majeurs. Il nous présente aujourd'hui une lecture de l'entreprise en tant qu'institution à la lumière d'un auteur comme Maurice Hauriou. Il a également travaillé sur des auteurs majeurs pour le droit du travail et les théories institutionnelles tels que Georges Gurvitch, *Gurvitch. Le pluralisme créateur* (Michalon, 2002).

Au sein de la théorie des institutions, on retrouve un certain nombre de travaux très éclairants sur la manière de se représenter l'entreprise. Les premiers travaux en la matière datent du début du XX^{ème} siècle et Maurice Hauriou en particulier est un auteur très fécond pour notre cycle de travail au Collège des Bernardins sur le « Gouvernement de l'entreprise et création de communs ». Il est une étape importante dans la conception de l'entreprise, notamment sur la nature du lien qui unit chacun à l'entreprise. Jacques Le Goff a souligné l'intérêt d'appliquer cette problématique à l'entreprise toujours orpheline de sa définition statutaire en tant qu'unité économique et sociale.

¹ Jacques Le Goff est professeur émérite de droit à l'Université de Bretagne Occidentale. Spécialiste du droit du travail, il a notamment *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1930 à nos jours*, (réédition 2004). <http://www.legoff-jacques.com/livres.html>

² Résumé et compte-rendu par Rachelle Belinga, doctorante, CGS Mines ParisTech

L'institution est un dispositif « négumentropique », qui a les moyens de lutter contre l'entropie, par la recherche d'une « juste température » entre instituant et institué, entre conflit et ordre social. Loin de fuir le conflit, contrairement à une opinion commune, Hauriou en fait - d'après J. Le Goff - un élément essentiel de sa théorie des institutions : le conflit est vecteur de progrès, il participe pleinement de l'« énergétique sociale » qui permet à l'institution de se régénérer en permanence et d'affronter dans les meilleures conditions l'épreuve du temps.

Rapportée à l'entreprise, cette conception offre de multiples perspectives intéressantes. Tout d'abord, l'institution permet de penser une « incorporation du social », c'est-à-dire un regroupement d'individus intégré sur un mode à la fois unitaire et conflictuel. C'est aussi une pensée de la limitation du pouvoir. Le *telos* de l'entreprise est le service du collectif qui la compose, il est le critère d'appréciation ultime de la légitimité du pouvoir du chef d'entreprise. Ce dernier n'est pas un monarque absolu dans son entreprise. Enfin, la notion d'institution attire l'attention sur les dynamiques internes qui permettent de tendre vers cette juste température hors laquelle elle risque de manquer sa vocation bien comprise.

Le paradigme institutionnel est d'autant plus d'actualité pour penser l'entreprise que l'entreprise se réenchante depuis les différentes vagues de crise économique et que le droit du travail, avec les lois Auroux et la jurisprudence, s'intéresse de plus en plus près à l'« intérêt de l'entreprise » en plein accord avec la pensée de l'institution.